



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0578

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sécurité routière - Gestion de la Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes) - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale - Année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0578**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sécurité routière - Gestion de la Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes) - Attribution d'une subvention à la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Priorité affichée dans le plan de déplacements urbains (PDU), la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité routière. L'analyse des données accidentologiques transmises par les forces de l'ordre révèlent que les accidents des deux roues motorisés sont largement surreprésentés sur la Métropole de Lyon. En effet, alors que les deux roues motorisés ont une part modale de seulement 0,5 %, 33 % des accidents concernent un deux roues motorisé.

En plus de l'entretien régulier et l'amélioration des voiries afin d'essayer de réduire le nombre d'accidents sur l'agglomération lyonnaise et, notamment des deux roues motorisés, il convient également d'essayer d'agir sur les comportements des conducteurs.

Le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière du Rhône réalisé par la Préfecture et dont la Métropole est signataire, identifie, notamment, deux cibles prioritaires : les deux roues motorisés et les jeunes. Ainsi, le soutien aux associations permettant le passage gratuit du permis de conduire apprenti motocycliste (AM), prioritairement en faveur des jeunes issus de quartiers défavorisés, figure dans les orientations prioritaires du DGO pour la période 2013-2017, ainsi que les précédents. Dans ce cadre, le Département Rhône et la Préfecture du Rhône subventionnent le Centre Percigônes.

Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes)

Percigônes est gérée par l'association de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale dont le siège se situe à Nanterre (92), chargée par le Ministère de l'intérieur de la formation continue des policiers motocyclistes de la Police nationale ainsi que la formation et la sensibilisation des jeunes usagers de la route.

Percigônes a été créée dans ce but en 2000. Cette piste d'éducation routière, unique en France est située à Ternay (69). Elle est gérée par 5 policiers motocyclistes détachés par le Directeur central des CRS.

Depuis 15 ans, Percigônes forme les jeunes adolescents du Rhône à la conduite des cyclomoteurs. Cette formation pratique de 7 heures permet à ces jeunes conducteurs d'avoir une première approche des dangers de la route et une application des règles de base du code de la route.

Chaque année, près de 1 200 jeunes sont formés et sensibilisés gratuitement à Percigônes. De 2000 à 2013, Percigônes a délivré, chaque année, plus de 550 brevets de sécurité routière (BSR) puis le permis de conduire AM depuis 2013.

Compte-rendu des actions effectuées lors de l'année scolaire 2014-2015 et demande de subvention pour 2015

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, Percigônes a dispensé 718 formations au permis de conduire AM et délivré 626 permis de conduire AM.

Le Département Rhône a apporté son soutien aux activités de Percigônes depuis sa création en 2000. Suite à la création de la Métropole de Lyon, Percigônes sollicite, pour le versement d'une subvention, à la fois la Métropole et le Département du Rhône, au regard de la proportion de collégiens formés provenant de chacun de ces territoires.

La subvention versée par le Département était de 55 000 € au titre de l'année 2014. Près de 75 % des élèves proviennent des collèges situés sur le territoire de la Métropole. Ainsi, Percigônes a adressé une demande de subvention à la Métropole de Lyon pour 40 000€ et 15 000 € au Département du Rhône.

Chaque année scolaire, environ 550 permis de conduire AM sont délivrés. Ainsi, au regard du budget, soit 65 000 €, le coût d'une formation au permis de conduire AM se situe à environ 120 €. Ainsi, ce coût est largement inférieur aux tarifs pratiqués par les structures privées dans le Département du Rhône (de 250 € à 300 € environ).

Budget prévisionnel 2015 du Centre Percigônes

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention Métropole de Lyon	40 000	loyer	33 000
subvention Département du Rhône	15 000	assurances	12 000
subvention Préfecture du Rhône	10 000	carburants/huiles	7 500
		entretien/réparations/matériel pédagogique	4 500
		téléphonie/bureautique/communication/poste	3 000
		casques/tenues motos	3 000
		divers	2 000
Total	65 000	Total	65 000

Le montant de la subvention 2015 versée par la Métropole au Centre Percigônes via l'association de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale est proposé à 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 € au profit de la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale pour la gestion de la Piste d'éducation routière et citoyenne des gônes (Percigônes) au titre de l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 844 - opération n° 0P09O3338A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.